



Le 30 Janvier 2020,

Déclaration CGT

Le 30 Janvier 2020 est une journée de mobilisation intersyndicale et interprofessionnelle pour le retrait du projet de loi sur la réforme des retraites.

Cependant, consciente de l'enjeu des négociations de notre branche et plus particulièrement sur la classification et la rémunération, la CGT déplore que les négociations sur ce sujet depuis plus de 2 ans, ne correspondent pas à l'attractivité des métiers en tensions.

De plus, aucune des propositions faites par la CGT n'a été reprise dans la proposition d'avenant sur la classification, rémunération.

Pour la CGT, il reste des points d'oppositions.

La CGT est contre les éléments complémentaires de rémunérations qui ne sont pas pérennes, et qui individualisent, sans garantir la régularité de la rémunération.

La CGT s'interroge sur les écarts de salaire en début de carrière, notamment entre le personnel d'intervention et l'encadrement. Les ECR pour la catégorie cadre, sont bien plus importants, et beaucoup plus évolutifs, que pour les filières de l'intervention et support non cadre.

De plus, la CGT refuse de légitimer le glissement des tâches. Les actes essentiels de la vie courante ne doivent pas être intégrés dans les deux premiers degrés de la filière d'intervention.

Pour la CGT, l'évolution et la reconnaissance des métiers de l'aide, de l'accompagnement et des soins à domicile ne pourra être réelle, qu'en ayant une vision ambitieuse pour notre branche. Cette vision doit offrir aux salariés la possibilité de vivre dignement de leur salaire, d'avoir de vraies perspectives de carrière et de meilleures conditions de travail.

Il nous faut pouvoir articuler vie professionnelle et vie personnelle.

La CGT, mobilisée et inscrite dans le mouvement social pour servir les droits de tous(tes) et de chacun(es), ne sera donc pas présente et demande que cette déclaration soit indexée au PV de la réunion de négociation.